
Exemptions prévues par la loi antitrust

La loi américaine antitrust prévoit des exemptions précises quant à l'application des lois américaines. Certaines exemptions sectorielles peuvent constituer une violation du principe du traitement national et donner lieu à des effets de distorsion de l'investissement. L'effet pratique des exemptions de ce genre est que les exportateurs vers les États-Unis seront exposés à une responsabilité antitrust pour leurs pratiques anticoncurrentielles, tandis que leurs concurrents basés aux États-Unis ne le seront pas.

Le 10 juin 1993, le Président ratifiait la *National Cooperative Research and Production Act* (NCRPA) of 1993. Cette loi modifie la loi de 1984 appelée *National Cooperative Research Act* (NCRA) en élargissant aux coentreprises de fabrication le traitement antitrust plus favorable donné aux coentreprises de R-D. Une différence importante entre la NCRPA et la NCRA est que la loi de 1993 renferme des conditions de réciprocité, contrairement à la loi de 1984. De plus, pour bénéficier des avantages du traitement antitrust prévus dans la loi de 1993, les installations principales de la coentreprise doivent être situées aux États-Unis.

Dans la mesure où la législation américaine antitrust joue un rôle dans les décisions se rapportant à l'investissement, l'application de telles exemptions aux seules entreprises basées aux États-Unis produira un effet de distorsion.
